

Procédure en cas d'accident



Objectif

La présente procédure vise à assurer une prise en charge rapide, sécuritaire et conforme de tout accident ou incident survenant dans le cadre des activités de Han-Droits, afin de :

- Protéger la santé et la sécurité des personnes;
- Réduire les conséquences de l'événement;
- Respecter les obligations légales (CNESST);
- Assurer un suivi adéquat.

Champ d'application

Cette procédure s'applique à :

- Tous les employés;
- Les participants/usagers;
- Les bénévoles et stagiaires;
- Toute personne présente dans les locaux ou lors des activités.

Définition

Accident : Événement imprévu causant une blessure ou un dommage.

Incident : Événement sans blessure, mais qui aurait pu en causer une.

Intervention immédiate

En cas d'accident :

- 1.Sécuriser les lieux
 - Éliminer les dangers (objets, équipements, etc.)
 - Éviter un autre accident
- 2.Porter assistance
 - Appliquer les premiers soins
 - Faire appel à un secouriste
- 3.Évaluer la gravité
 - Mineur : blessure légère
 - Majeur : blessure grave, inconscience, saignement important
- 4.Appeler les secours (911) si nécessaire

Avis et communication

- Informer immédiatement :
 - Le supérieur immédiat
 - La direction (si requis)
- Pour un participant :
 - Aviser le parent/tuteur ou personne à contacter

Déclaration de l'événement

- Compléter le rapport d'accident/incident dans les plus brefs délais
- Inscrire l'événement dans le registre des accidents

Pour un employé :

- Remplir les formulaires CNESST requis
- Fournir une attestation médicale si nécessaire

Suivi de l'accident

Le responsable doit :

- Analyser les causes de l'accident
- Mettre en place des mesures correctives
- Faire un suivi avec la personne concernée

Gestion des accidents de travail (employés)

- Déclarer à la CNESST si applicable
- Assurer le suivi administratif (absence, indemnisation)
- Favoriser un retour au travail sécuritaire

Conservation des informations

Tous les documents liés à l'accident sont :

- Conservés de manière confidentielle
- Archivés selon les règles en vigueur

Responsabilités

Employé :

- Signaler immédiatement tout accident ou incident
- Collaborer à l'enquête

Responsable :

- S'assurer de l'application de la procédure
- Compléter les suivis nécessaires

Organisation :

- Mettre en place des mesures de prévention
- Maintenir un environnement sécuritaire

Mesures préventives

- Formation en premiers soins
- Inspection des lieux
- Encadrement adéquat des activités
- Équipements sécuritaires

Formulaire de rapport d'accident

Cliquez sur le [lien](#) pour consulter le formulaire de rapport d'accident.